

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 4519

présenté par

M. Perrot

ARTICLE 8

À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« services ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis sa mise en place il y a plus de quatre ans et à travers ses 2700 points d'accueil déployés sur l'ensemble du territoire, le réseau France Services a permis un retour du service public au cœur des territoires. Ce dispositif – ainsi que les services qui y sont proposés - est à ce jour bien identifié et connu des particuliers.

Le présent projet de loi prévoit avec l'instauration du réseau « France services agriculture » un accompagnement individualisé de chaque personne qui souhaite s'installer ou travailler en agriculture ou céder une exploitation.

Cependant, sur le terrain, les acteurs du monde agricole font part de leurs questionnements sur une possible intégration du futur réseau « France services agriculture » au réseau France Service existant dédié aux particuliers.

Ainsi, afin de lever toute ambiguïté et de souligner le fait que ce nouveau réseau sera bien dédié aux acteurs du monde agricole, le présent amendement propose de nommer ce nouveau réseau « France agriculture » en lieu et place de « France services agriculture ».